

(Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

➤ **Définition de la CNSA et ses missions**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un nouvel établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé ses missions.

La CNSA est à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique.

Ses missions :

- Ⓢ Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.
- Ⓢ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps.
- Ⓢ Assurer une mission d'expertise, d'information pour suivre la qualité du service rendu aux personnes.

➤ **Adresse et contact :**

Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine

75682 Paris cedex 14

Pour les appeler, un numéro



01 53 91 28 00